



### **Inscription en 4<sup>ème</sup> année de thèse.**

Vous êtes actuellement en 3<sup>ème</sup> année de thèse, si votre soutenance n'est prévue qu'après le 30 septembre vous devrez vous inscrire en 4<sup>ème</sup> année. Comme la durée normale de la thèse est de trois ans, cette inscription n'est pas automatique, l'autorisation d'inscription ne sera signée qu'après avoir discuté de votre situation lors d'un entretien avec le directeur de l'ED. A cette occasion, vous devrez apporter une lettre de demande de dérogation, destinée au Président de l'Université, signée par vous-même et cosignée par votre directeur de thèse qui précisera :

- Les motifs de la demande de dérogation (causes du retard pris, durée particulière liée à une cotutelle ou date de soutenance prévue si la désignation des rapporteurs a déjà été effectuée).
- L'état d'avancement de la thèse avec un calendrier de travail pour la 4<sup>ème</sup> année.
- La date de soutenance envisagée.
- Le mode de financement prévue jusqu'à la date de soutenance.

Cette lettre devra être accompagnée d'une liste des publications parues ou acceptées et de tout justificatif permettant d'appuyer la demande.

Votre demande de réinscription doit obligatoirement être présentée à l'Ecole Doctorale avant fin septembre. Comme toutes les demandes de réinscription au-delà de la troisième année, elle est à effectuer sur des formulaires spécifiques disponibles sur le site de la scolarité.